



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 3464 de Madame la Députée Djuna Bernard**

- 1. L'abolition des sections dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire classique, telle que prévue dans l'accord de coalition, constitue-t-elle toujours une priorité politique pour Monsieur le Ministre ?**
- 2. Dans l'affirmative, quel est le calendrier envisagé pour sa mise en œuvre ? Un projet pilote sera-t-il lancé au cours de la législature actuelle ?**

Au cours des deux dernières années, mes services ont élaboré divers scénarios relatifs à la suppression des sections au sein de l'enseignement secondaire classique. L'analyse de ces concepts a mis en exergue les contraintes majeures liées à une mise en œuvre sous forme de projet pilote.

Le passage à un système de libre choix des disciplines induirait en effet une restructuration profonde de l'organisation scolaire. Par exemple, un cadre horaire conventionnel de 08h00 à 14h00 devrait être abandonné au profit d'une répartition des enseignements sur l'ensemble de la journée, ce qui engendrerait une instabilité structurelle des emplois du temps des élèves. Ainsi, cette flexibilité imposerait des amplitudes horaires irrégulières et la multiplication d'heures creuses, compromettant ainsi l'articulation entre le temps scolaire et les activités extrascolaires.

Compte tenu de ces incertitudes organisationnelles, l'identification d'un établissement partenaire prêt à assumer ces risques de planification s'avère complexe. En conséquence, les travaux se poursuivent sur un concept d'un projet pilote indépendant qui permettrait de réaliser l'idée de la suppression des sections fonctionnant en régime parallèle au système actuel.

Luxembourg, le 2 mars 2026

Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH